

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 décembre 2016

NOTE DE PRESENTATION

OBJET : Fondation Lakanal – déclaration de la Ville en qualité de membre fondateur

Rapporteur : Jean-Philippe Allardi

Le lycée Lakanal constitue depuis sa création un élément essentiel de l'identité de la commune. Cet établissement prestigieux fait l'objet d'un fort attachement de la part des élèves qui y ont poursuivi une partie de leurs études.

Une association loi 1901 intitulée « Promotion Lakanal » a été constituée il y a quelques années en vue d'assurer la promotion et le rayonnement du lycée. Son action vise à accompagner financièrement des projets qui permettent de mieux connaître l'établissement et ses spécificités et à mettre en avant « l'esprit Lakanal ».

Le nouveau proviseur de l'établissement, Patrick FOURNIE, souhaite donner une nouvelle dimension à cette initiative et mobiliser davantage chefs d'entreprises anciens et/ou parents d'élèves autour de nouvelles ambitions pour la cité scolaire Lakanal.

Il envisage donc de transformer l'association Promotion Lakanal en une fondation qui serait rattachée à la Fondation de France.

Basée sur des valeurs humanistes et philanthropiques, cette fondation interviendra sur quatre axes :

- un axe social prenant notamment la forme d'aides financières aux études
 - o aides au logement
 - o aide pour les inscriptions à des concours
 - o bourses pour séjours à l'étranger
- un axe international pour le rayonnement international de la cité scolaire :
 - o forums à l'étranger
 - o échanges (Moscou, Valence)
 - o partenariats (Nouvelle Zélande)
- un axe pédagogique pour le développement de projets pédagogiques (conférences,...)
- un axe patrimonial en liaison avec la restauration des locaux.

La fondation comprendra un collège de fondateurs, un collège de donateurs et un comité exécutif.

La Fondation de France sera le garant légal et financier de cette entité dont le budget annuel est évalué à 40 000 €. Le rattachement à cette fondation permettra aux donateurs de bénéficier de dispositions fiscales spécifiques.

Suite à la proposition faite par le Proviseur, il est donc proposé au conseil municipal de décider que la ville de Sceaux intègre la Fondation Lakanal en qualité de membre fondateur, pour une contribution maximale de 6 000 € par an.